

N° 31

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 39

ARMÉES

Service des Essences.

Rapporteur spécial: M. Antoine COURRIÈRE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 37), 1629 et in-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de l'activité du Service des Essences de 1965 à 1966 fait apparaître une contraction des dépenses prévues au titre de l'exploitation du Service, ainsi qu'au titre des Etudes et recherches, mais par contre une légère augmentation des dépenses d'équipement.

Cette évolution est chiffrée dans le tableau ci-après des recettes et dépenses :

	1965	1966 (projet).	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
PREMIÈRE SECTION :			
Exploitation	588,2	539,5	— 48,7
DEUXIÈME SECTION :			
Etudes et recherches.....	1	0,6	— 0,4
TROISIÈME SECTION :			
Dépenses en capital de caractère industriel et extra-industriel.....	25,1	26	+ 0,9
Totaux	614,3	566,1	— 48,2

Le résultat comptable de la gestion du Service en 1964 s'est traduit par un excédent des dépenses sur les recettes de 1.043.039 F ; ce déficit a fait l'objet d'un prélèvement sur le fonds de réserve dont le solde réel disponible au 31 décembre 1964 se montait à 11,4 millions.

Il est, de plus, à noter durant cette gestion une perte exceptionnelle due à l'aliénation d'immobilisations non amorties, particulièrement en Algérie, d'un montant de 16,1 millions.

En 1965, la gestion se traduira, autant qu'il est possible d'établir des pronostics à cette époque de l'année, par un excédent de recettes sur les dépenses évalué à 4.069.000 F, ce qui constituerait un résultat satisfaisant.

Recettes et dépenses d'exploitation (Section D).

Le budget d'exploitation du Service des Essences est alimenté en recettes par le produit des cessions de carburants, d'ingrédients et de matériels divers à divers services publics consommateurs, et notamment au Ministère des Armées.

A. — EVOLUTION DES RECETTES

Le montant des cessions de carburants pour 1966 est prévu pour atteindre 522,9 millions de francs sur les 539,5 millions qui doivent englober l'ensemble de l'activité d'exploitation.

La différence entre ces deux chiffres, soit 16,6 millions, concerne des recettes accessoires produites par des cessions de matériels ou de services (10,6 millions), des créances diverses nées au cours de la gestion et correspondant à des locations de wagons ou de matériels (4 millions), et enfin le remboursement par le budget général de dépenses faites pour l'achat, l'entretien et le renouvellement des matériels extra-industriels constituant le matériel de dotation des unités (camions-citernes, réservoirs, etc.) et s'élevant à 2 millions de francs.

Il est à remarquer que l'évaluation faite de ces recettes accessoires atteint le même niveau qu'en 1965 (16,5 millions).

Par contre, le produit des cessions de carburants et d'ingrédients est en nette régression par rapport à 1965, soit 8,5 % en moins.

Les variations suivantes sont en effet constatées :

PARTIES PRENANTES	1965	1966 (projet).	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
Forces terrestres.....	79,4	89,6	+ 10,2
Gendarmerie.....	21	20,3	— 0,7
Armée de l'Air.....	316,2	310,5	— 5,7
Marine.....	39,2	26,7	— 12,5
Direction technique des études et fabrications d'armement.....	5,4	5,6	+ 0,2
Direction technique et industrielle de l'aéronautique.....	30,1	30,7	+ 0,6
Direction des constructions et armes navales.....	4,5	3,7	— 0,8
Direction des poudres.....	5,6	0,6	— 5
Divers.....	70,2	35,1	— 35,1
Totaux.....	571,6	522,8	— 48,8

L'examen de ce tableau attire les commentaires suivants :

1° La réduction des recettes a plusieurs causes :

— pour la plus grande part (31 millions), elle résulte du paiement direct par les parties prenantes des commandes de fuels qui étaient antérieurement, sauf en ce qui concerne la Marine, réglées par le Service des Essences lui-même ;

— le prix de cession de l'essence a été, d'autre part, légèrement diminué (2 %) par suite de la décision prise de comprimer la part « Investissement » qui entre dans la détermination de ce prix (environ 7 millions) ;

— enfin, le fait que la Marine assure dorénavant, par des paiements directs, le règlement d'une partie des droits de douane vient alléger d'environ 10 millions de francs la masse des crédits mis par cette Armée à la disposition du Service des Essences ;

2° La réduction des recettes porte essentiellement sur les cessions faites à la Marine, à l'Armée de l'Air, à la Direction des Poudres et à diverses autres administrations militaires et civiles.

Par contre, les cessions faites aux Forces terrestres accusent un accroissement en valeur ;

3° Toutefois, la réduction des recettes en valeur n'entraîne pas corrélativement une diminution de même ordre des consommations en quantités.

En effet, il est prévu de distribuer en 1966 un volume de carburants de toute nature de 1.288.000 mètres cubes contre 1.180.000 mètres cubes en 1965.

Cette plus-value de cessions en volume est consécutive à la consommation de plus en plus massive des carburéacteurs dont le prix de cession dédouané est quatre fois moins cher que celui du carburant auto ou avion.

B. — EVOLUTION DES DÉPENSES

Les dépenses se répartissent ainsi :

NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS 1965.	PREVISIONS 1966.	DIFFERENCES
(En millions de francs.)			
Personnels	31,5	31,5	»
Achats de carburants et droits de douane	473,7	444,2	— 29,4
Dépenses de fonctionnement.....	62,5	53,8	— 8,7
Amortissement des immobilisations.	15	4	— 11
Charges sociales.....	5,5	5,9	+ 0,4
Totaux	588,2	539,5	— 48,7

Les réductions de dépenses sont réparties ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne les mesures acquises, on se trouve en face d'améliorations concernant la rémunération des personnels ou l'application de divers textes statutaires.

Les mesures nouvelles, en dehors des réductions apportées dans les dépenses d'achats de carburants (soit — 29 millions), portent essentiellement :

— sur une diminution des dépenses générales d'exploitation (— 7 millions) ;

— sur un abattement exceptionnel de l'annuité d'amortissement en 1966, rendu possible en raison de la situation florissante du fonds d'amortissement (— 10 millions) ;

— sur des réajustements d'effectifs par suite de la réduction de l'activité du Service (suppression de 6 postes d'ingénieurs de travaux, suppression de 24 emplois d'ouvriers, création de 3 emplois

de programmeurs gagés par la suppression de 3 emplois d'agents contractuels, etc.), le tout entraînant une réduction de dépenses de 3,9 millions ;

— sur les économies attendues de la suppression de la Direction des Essences en Afrique Occidentale et de la réduction de l'activité de la Direction des Essences des sites militaires du Sahara.

Aucune majoration nouvelle de crédits n'est prévue pour faire face aux besoins du Centre d'expérimentations du Pacifique.

Les effectifs du Service s'élèveront, au 1^{er} janvier 1966, à 2.086 personnes contre 2.076 au 1^{er} janvier 1965, soit :

- 34 ingénieurs militaires ;
- 136 ingénieurs de travaux ;
- 35 officiers d'administration ;
- 16 officiers P. D. L. ;
- 142 sous-officiers ;
- 500 personnels civils non ouvriers ;
- 1.223 ouvriers.

Chaque année, à l'occasion du budget, la question de la rémunération des ingénieurs militaires est évoquée ; en effet, ces ingénieurs, du fait qu'ils sont issus des armes, ont leur rémunération basée sur la grille indiciaire des officiers de toutes armes ; les ingénieurs de travaux bénéficient, au contraire, du régime de solde et d'allocations supplémentaires de leurs collègues des Poudres ; il s'ensuit que les ingénieurs militaires sont moins bien traités que les ingénieurs de travaux, cependant placés sous leurs ordres.

L'attribution à ces ingénieurs de la nouvelle prime de qualification attribuée aux officiers les plus qualifiés, au nouveau taux fixé par le présent budget (15 % de la solde), devrait pouvoir réduire, sinon supprimer, cette inégalité de traitement.

Du fait que ces ingénieurs ont subi la formation de l'Ecole Supérieure des Pétroles, votre Commission estime qu'il n'y a aucune difficulté à leur appliquer cette prime à son taux fort ; elle désirerait avoir la confirmation de M. le Ministre des Armées à ce sujet.

Etudes et recherches (Section II).

Les études et recherches portent à la fois sur les matériels nouveaux de distribution et de transport et sur les définitions des carburants et ingrédients à utiliser.

Le financement de ces études accuse, en 1966, les variations suivantes avec 1965 :

	1965	1966	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	3,3	0,7	— 2,6
Crédits de paiement.....	1	0,6	— 0,4

Les autorisations de programme sont donc en forte réduction ; elles portent à la fois sur des études de matériels nouveaux et sur des études concernant les carburants, huiles et ingrédients.

Le financement de ces opérations est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve.

Opérations en capital (Section III).

Le financement de ces dépenses subit les variations suivantes par rapport à 1965 :

	1965	1966	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
<i>Autorisations de programme :</i>			
Dépenses de caractère industriel.....	15,3	19,3	+ 4
Dépenses de caractère extra-industriel.....	9	9	»
Totaux	24,3	28,3	+ 4
<i>Crédits de paiement :</i>			
Dépenses de caractère industriel.....	20	19,1	— 0,9
Dépenses de caractère extra-industriel.....	5,1	6,9	+ 1,8
Totaux	25,1	26	+ 0,9

Les opérations nouvelles de caractère industriel concernent :
— l'entretien, le renouvellement ainsi que le renforcement des parcs de wagons-réservoirs, de camions-citernes, des matériels d'exploitation et des installations mécaniques (9,1 millions) ;

— l'entretien, le renouvellement et la construction d'ouvrages de génie civil (7,9 millions) ; sous cette rubrique, est également prévu l'équipement du Service en moyens modernes de gestion comptable (2 millions).

Les opérations nouvelles à caractère militaire et extra-industriel concernent :

— la construction d'un casernement pour la 2^e Division d'oléoducs de l'O. T. A. N. (2 millions) ;

— l'achat d'équipement pour les unités du Service des Essences des Armées dans le cadre du programme des Armées (7 millions).

Le financement des opérations à caractère industriel est assuré par des prélèvements sur le fonds d'amortissement du Service.

Les opérations à caractère extra-industriel sont, au contraire, financées grâce à la contribution du budget général des Armées (chapitres 54-81 de la Section Commune et 53-91 de la Section Forces Terrestres).

Conclusion.

Dans son rapport annuel de 1964 au Président de la République, la Cour des Comptes a émis diverses critiques concernant la gestion du Service des Essences, particulièrement sur la fixation trop arbitraire du prix des cessions, sur les taux excessifs d'amortissement inclus dans les prix de vente eu égard à l'importance actuelle du fonds d'amortissement, ainsi que sur l'accroissement des frais d'exploitation non en rapport avec la réduction des ventes de carburants aux Armées.

Certaines des mesures nouvelles ont été prises, dans le cadre du présent budget, en vue de donner satisfaction à la Cour ; il en est ainsi de la mise en œuvre d'un nouvel équipement de gestion permettant de mieux serrer, dans l'avenir, la réalité des prix ainsi que de la décision prise de réduire le taux d'amortissement, ce qui a entraîné une légère baisse du prix des cessions.

Néanmoins, il est incontestable que la déflation des effectifs des Armées et la modification des implantations des Forces terrestres doivent stimuler une révision des moyens du Service en vue de réduire ses frais d'exploitation.

Tel se présente le projet de budget annexe du Service des Essences que votre Commission des Finances me charge de vous rapporter.